



Rigaud

Ville de Rigaud
MRC de Vaudreuil-Soulanges

PROMULGATION - ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QUE

Lors de la séance ordinaire tenue le 11 mars 2019, le conseil a adopté le règlement suivant :

Le règlement numéro 275-19-2019 modifiant le règlement de zonage numéro 275-2010, tel qu'amendé, de manière à

Modifier la grille des spécifications de la zone H-149 afin de :

- 1) Permettre les habitations bifamiliales isolées d'un à deux étages hors-sol
- 2) Augmenter le rapport plancher terrain maximal applicable pour les habitations bifamiliales isolées;
- 3) Augmenter le rapport plancher terrain maximal applicable aux habitations trifamiliales isolées;
- 4) Augmenter le rapport plancher terrain maximal applicable aux habitations multifamiliales isolées

Ce règlement a été soumis à la procédure d'adoption requise par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et a reçu le certificat de conformité au schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire émis par la MRC de Vaudreuil-Soulanges en date du 4 avril 2019.

Ce règlement est entré en vigueur le 4 avril 2019 et est disponible pour consultation à l'hôtel de ville situé au 106 de la rue Saint-Viateur, durant les heures d'ouverture.

Donné à Rigaud, ce 9 avril 2019.

Hélène Therrien, OMA
Greffière

Hôtel de ville
106, rue Saint-Viateur
Rigaud (Québec)
J0P 1P0

Ateliers
municipaux
391, chemin
J.-René-Gauthier

Caserne de
pompiers
7, rue Jules-A.-
Desjardins

Bibliothèque
102, rue St-Pierre

Téléphone :
450 451-0869
Télécopieur :
450 451-4227